



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

2023 - 259

Bras, le 18 août 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation de la Société VAR THD, 66 avenue Amiral Daveluy à Toulon pour le compte de l'entreprise NGE INFRANET siégeant à LA VALETTE DU VAR (Var) 245 Avenue de l'Université, en date du 17 août 2023,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer la circulation pour des travaux de création de poteaux, chemin de la Cadette devant être réalisés par la Société NGE INFRANET,

ARRÊTE

Art. 1 : Du lundi 28 août 2023 au lundi 02 octobre 2023 inclus, la circulation sera alternée manuellement chemin de la Cadette de 8 h à 17 h par la Société NGE INFRANET.

Art. 2 : La signalisation réglementaire des travaux sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR) du 22 octobre 1963 (8^{ème} partie) approuvée par l'Arrêté du 06 novembre 1992 modifié.

Des panneaux devront être mis en place en amont du lieu des travaux.

Le groupe NGE INFRANET et/ou ses sous-traitants se chargeront de la signalisation du chantier

Art. 3 : La Société NGE INFRANET sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de ces travaux.

Art. 4 : Monsieur le Maire de la commune de BRAS,
Monsieur le Directeur General des Services
La Police Municipale

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art. 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Saint Maximin.

Le Maire,
Franck-PERO

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

